

<p align="center"><b>Commune de Pouilley-Français 25410</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 février 2016</b></p>	<p align="center"><b>N° 519 - 2016</b></p>
---	---	--

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du vendredi 19 février 2016, sous la présidence du maire Yves MAURICE.

Nombre de conseillers en exercice : 15, ayant pris part à la délibération : 14+1 procurations.  
Suffrages exprimés : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0 ; pour : 15

**Présents** : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Josette NICOLIN, Eric MOREL, Stéphanie GIBERT, Stéphane CONDAMINE, Sylvain BOUCHER, Olivier MAGNIN, Myriam FUMEY, Max WETSTEIN

**Absente** : Nathalie DECORBEZ donne procuration à Sylvain BOUCHER.

**Secrétaire de séance** : Michel LANQUETIN

**OBJET : PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Le maire de la commune de Pouilley-Français,

- Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, consolidée au 14 juillet 2010, dite nouvelle loi sur l'eau ;
- vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994, consolidée au 23 mars 2007, article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par les articles L2224-8 et L2224-10 du Code général des collectivités territoriales,
- vu le code de l'Urbanisme, article L123-5 et L 123-10,
- vu le code de l'Environnement, notamment les articles R 123-7 à R 123-23
- vu la délibération du conseil municipal proposant la création du zonage d'assainissement en date du 18 septembre 2016

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier de projet de zonage d'assainissement du territoire de la commune de Pouilley-Français, dressé par le bureau d'étude Cabinet Initiative A&D.

Ce dossier présente :

- un résumé de l'état actuel de l'assainissement de la commune et de ses défauts,
- une estimation des coûts des différents scénarii d'assainissement de la commune, dans le respect de la réglementation en vigueur,
- les zones d'assainissement collectif où la commune sera tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la commune sera seulement tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien.

Le conseil municipal après en avoir délibéré arrête **le projet de zonage d'assainissement du territoire de la commune**, tel que présenté sur la carte datée de février 2016

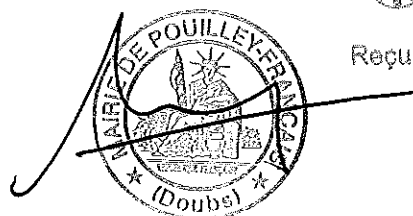
**Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.**



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 2 MARS 2016

Pour extrait conforme  
Délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le maire,  
Yves MAURICE



Commune de Pouilley-Français 25410	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 février 2016	N° 520 - 2016
---	--	---------------

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du vendredi 19 février 2016, sous la présidence du maire Yves MAURICE.

Nombre de conseillers en exercice : 15, ayant pris part à la délibération : 14+1 procurations.  
Suffrages exprimés : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0 ; pour : 15

**Présents** : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Josette NICOLIN, Eric MOREL, Stéphanie GIBERT, Stéphane CONDAMINE, Sylvain BOUCHER, Olivier MAGNIN, Myriam FUMEY, Max WETSTEIN

**Absente** : Nathalie DECORBEZ donne procuration à Sylvain BOUCHER.

**Secrétaire de séance** : Michel LANQUETIN

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le règlement du service d'assainissement a été présenté à la commission « voirie, bâtiments et travaux » le 18 février 2016.

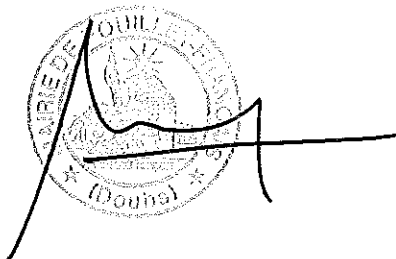
L'objet du présent règlement est de définir :


- Les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux d'assainissement de la commune.
- Les relations entre l'exploitant et l'abonné du service.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour et approuve le règlement du service assainissement présenté.***

Pour extrait conforme  
Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,  
Yves MAURICE



 Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 2 MARS 2016